



DEMANDE DE MODIFICATION DU FICHER NATIONAL

La modification du fichier national concerne les cas suivants :

1- Changement de garant ou d'assureur

Attestation de garantie financière, mise à jour, délivrée par l'organisme garant (changement de garant)

Ou

Attestation d'assurance, mise à jour

2- Avenant à la garantie financière

Attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant.

3- Cessation de la garantie financière

Restitution de la carte professionnelle.

4- Non détention de fonds

Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est ni reçu, ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs (modèle type)

5- Détention de fonds

Attestation de garantie financière, pour l'année en cours délivrée par l'organisme garant.

Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient.

Attestation d'assurance pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle.

6- Suspension, expiration ou dénonciation du contrat d'assurance

Restitution de la carte professionnelle.

➤ FNAIM

Nous communiquer votre n° adhérent

DEMANDE DE MODIFICATION DU FICHER NATIONAL 99.00€ HT hors débours CCI
(-10% pour les adhérents FNAIM Isère)